



Session ordinaire 2012-2013

CC/pk

P.V. J 21

## Commission juridique

### Procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2013

#### Ordre du jour :

1. 6444A Projet de loi portant incrimination de l'abus de faiblesse  
- Rapporteur: Monsieur Lucien Weiler  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 6408 Projet de loi relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants et portant modification de plusieurs dispositions du Code pénal  
- Rapporteur: Monsieur Gilles Roth  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 10 et 18 décembre 2012 et des 7 et 9 janvier 2013
4. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger en remplacement de M. Xavier Bettel, M. Alex Bodry, M. Félix Braz, Mme Christine Doerner, Mme Diane Adehm en remplacement de M. Léon Gloden, M. Jacques-Yves Henckes, M. Jean-Pierre Klein, M. Paul-Henri Meyers, Mme Lydie Polfer, M. Gilles Roth, M. Lucien Weiler

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Xavier Bettel, M. Léon Gloden

\*

Présidence : M. Gilles Roth, Président de la Commission

\*

1. **6444A Projet de loi portant incrimination de l'abus de faiblesse**

## Présentation et adoption d'un projet de rapport

Le rapporteur du projet de loi, M. Lucien Weiler, présente les grandes lignes du projet de rapport, pour les détails duquel il est prié de se référer au document envoyé par courrier électronique le 18 janvier 2013.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

## **2. 6408 Projet de loi relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants et portant modification de plusieurs dispositions du Code pénal**

### Présentation et adoption d'un projet de rapport

Le rapporteur du projet de loi, M. Gilles Roth, présente les grandes lignes du projet de rapport, pour les détails duquel il est prié de se référer au document envoyé par courrier électronique le 18 janvier 2013.

A la page 6, les termes « un représentant politique » seront remplacés par le terme « il ». Le terme « l'oratrice », à la page 9, sera remplacé par le terme « elle ».

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité.

\*

Les membres de la Commission proposent de retenir le modèle de base - avec 15 minutes de parole pour le rapporteur - pour les discussions des deux projets de loi en séance plénière. Ils proposent en outre de faire figurer les projets de loi sur l'ordre du jour de la séance du 31 janvier 2013, en début de séance.

## **3. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 10 et 18 décembre 2012 et des 7 et 9 janvier 2013**

Les projets de procès-verbal des réunions des 10 et 18 décembre 2012 et des 7 et 9 janvier 2013 sont approuvés.

## **4. Divers**

- Les membres de la Commission décident de convoquer une réunion le mercredi 23 janvier 2013 à 9 heures afin de procéder à un échange de vues avec le Ministre de la Justice sur les avis du Conseil d'Etat relatifs aux projets de loi n°6381 (réforme de l'exécution des peines) et n°6382 (réforme de l'administration pénitentiaire).
- En ce qui concerne la demande du 16 janvier 2013 du groupe parlementaire « déi gréng » d'organiser une réunion jointe de la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police et de la Commission juridique sur le projet de loi n°5916 (élargissement des compétences des agents municipaux), les membres de la Commission décident d'organiser cette réunion un mercredi matin à 9 heures. La

date sera arrêtée avec le Président de la Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police.

Luxembourg, le 22 janvier 2013

La secrétaire  
Carole Closener

Le Président,  
Gilles Roth